

Le métronome ESAT hors les murs

Etablissement et Services d'Accompagnement
par le Travail en Entreprises Ordinaires

Objectifs

Intégrer des personnes dans des activités professionnelles en milieu ordinaire sous forme de mise à disposition.
Soutenir et favoriser l'autonomie de la personne.



Critère d'admission

- Présenter une lésion cérébrale acquise, une épilepsie, des troubles DYS, un TSA.
- Etre titulaire d'une RTH et d'un avis d'orientation de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)
- Avoir 20 ans ou plus
- Etre domicilié sur le département de l'Isère

FSEF

CRLC Grenoble

11, rue Emile Zola
38100 Grenoble
T 04 76 43 44 44
F 04 76 43 44 45
crlc@fsef.net

www.fsef.net

Suivez-nous sur :    

Le métronome ESAT hors les murs

Le Métronome vous accompagne

Une période d'essai allant de 3 à 6 mois :

- Le Métronome est votre employeur, il vous verse une rémunération.
- Vous pouvez intégrer Le Métronome même si votre capacité de travail est réduite.

A l'issue de la période d'essai :

- Accompagnement sur une période de deux ans
- Construction de votre Projet Personnel Individualisé.

Pour intégrer l'entreprise

- Signature d'un contrat de mise à disposition
- Identification d'un tuteur en entreprise comme soutien technique et méthodologique.
- Aménagement de l'environnement de travail
- Actions de formation pour favoriser le maintien dans l'emploi

Pour élaborer votre projet de vie

- Développer vos capacités d'autonomie et d'indépendance
- Renforcer le lien social
- Développer vos centres d'intérêts
- Vous soutenir dans votre quotidien

Quel Coût pour cette aide ?

Ce service est financé par l'Assurance Maladie.
Il est gratuit pour ses utilisateurs.